

VERBAND SCHWEIZERISCHER PHILATELISTEN-VEREINE FEDERATION DES SOCIETES PHILATELIQUES SUISSES FEDERAZIONE DELLE SOCIETA FILATELICHE SVIZZERE FEDERATION OF SWISS PHILATELIC SOCIETIES



## Règlement pour les expositions nationales de degré I

- 1. Tous les jeunes collectionneurs jusqu'à l'âge de 21 ans, membres d'un groupe de jeunes ou participant à un cours pour la jeunesse d'une société affiliée à la Fédération, peuvent prendre part à une exposition nationale de degré I. La préférence est donnée aux participants habitant la région de l'exposition.
- 2. Sont admis les travaux qui ont obtenu au moins une médaille de Grand-Argent à une exposition nationale de degré II.
- 3. Le moniteur des jeunes de la section de la Fédération transmet l'inscription à la JUKO. Une collection manifestement inappropriée peut être retournée par la JUKO ou par le jury.
- 4. Les collections sont réparties dans trois groupes d'âge (voir *Répartition des classes d'âge*)

Les travaux réalisés en groupe sont attribués au groupe d'âge C

5. Chaque participant doit présenter au moins le nombre de cadres (à 12 feuilles) suivant :

Groupe A 2 cadres Groupe B 3 cadres Groupe C 4 cadres

La transmission des collections doivent se faire en accord avec les directives du commissaire de l'exposition.

Les feuilles doivent être placées dans des fourres plastiques. Les coûts liés à l'assurance et au renvoi des collections sont à la charge de l'organisateur (CO)

- 6. Le jury est composé en fonction du nombre de collections à évaluer et est nommé par la JUKO. Le rapport du jury et les résultats sont joints au palmarès de l'exposition.
- 7. L'appréciation est basée sur un barème spécial (voir feuille d'évaluation TH1, feuille d'évaluation TR1 et feuille d'évaluation BG1, directives pour l'évaluation des collections de la jeunesse).



## VERBAND SCHWEIZERISCHER PHILATELISTEN-VEREINE FEDERATION DES SOCIETES PHILATELIQUES SUISSES FEDERAZIONE DELLE SOCIETA FILATELICHE SVIZZERE FEDERATION OF SWISS PHILATELIC SOCIETIES



8. Distinctions:

Médaille d'or	85 -100	points
Médaille de Grand-Vermeil	80 - 84	points
Médaille de Vermeil	75 - 79	points
Médaille de Grand-Argent	70 - 74	points
Médaille d'Argent	65 - 69	points
Médaille de Bronze argenté	60 - 64	points
Médaille de Bronze	55 - 59	points
Diplôme	jusqu'à 54	points

Selon les possibilités, les concurrents peuvent recevoir, en plus du diplôme et de la médaille-souvenir, une médaille d'honneur. Les détails concernant les résultats sont notés sur la feuille d'appréciation du jury, à l'intention du jeune collectionneur.

- 9. Les jeunes dont la collection a obtenu au moins une médaille de Vermeil, sont qualifiés pour des expositions internationales patronnées par la FIP / FEPA.
- 10. Chaque participant s'engage à respecter les conditions du présent règlement.

## 11. Documents annexes

- Répartition des classes d'âge
- Formulaire d'annonce pour les expositions nationales de degré I
- Directives pour l'évaluation des collections de la Jeunesse
- Feuille d'évaluation TH1 (uniquement pour info, utilisée par le jury)
- Feuille d'évaluation TR1 (uniquement pour info, utilisée par le jury)
- Feuille d'évaluation BG1 (uniquement pour info, utilisée par le jury)

Version 01.2011